

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Spécialisés et Psychologues des RASED

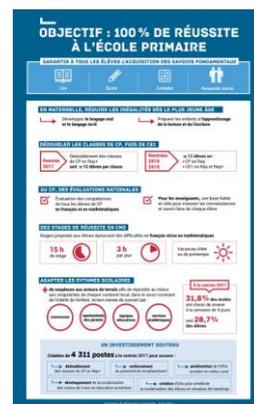
Inspection de l'Éducation Nationale  
2, place Saint-Christophe  
Château-Chinon Nivernais Morvan  
58120 CHATEAU-CHINON

## Note de service N° 1 - 2017/2018

### 1- Priorités ministérielles et académiques

#### Priorités ministérielles de l'année scolaire 2017 /2018 pour bâtir l'école de la confiance

Elles sont énoncées dans le Bulletin officiel n° 21 du 15 juin 2017 et reprécisées par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, lors de la conférence de presse du mardi 29 août 2017.



<http://www.education.gouv.fr/cid119317/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-la-confiance.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid117637/renree-2017-4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>

#### La sécurité dans les écoles

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, la sécurité des écoles reste une priorité absolue avec l'enseignement de la culture du risque dès le plus jeune âge.

Plusieurs exercices en lien avec le PPMS (mis à jour avant le 10 octobre), peuvent permettre de faire vivre ces notions de danger et de risque : trois exercices d'évacuation incendie et deux exercices confinement / intrusion seront organisés dans toutes les écoles de la Nièvre tout au long de l'année, le premier courant septembre. Une communication auprès des familles est à envisager.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes, vous trouverez sur le site du ministère : le Guide des directeurs d'école ; l'Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ; le Guide des parents d'élèves.

[http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des\\_guides\\_pour\\_accompagner\\_la\\_communaute\\_educative](http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative) :

#### Relations avec les familles

Je renouvelle mon souhait que vous attachiez une attention toute particulière aux relations avec les familles tant cela est déterminant dans la réussite des élèves.

Afin d'accompagner la construction du lien de confiance avec les parents, des mallettes des parents vous sont proposées (la mallette départementale maternelle : <http://ienpen2.ec.ac-dijon.fr/MalletteMaternelle.html> et la mallette de l'élémentaire au lycée : <http://eduscol.education.fr/cid60553/la-mallette-des-parents-de-l-ecole-primaire-au-lycee.html>)

Lors de la réunion de rentrée, je vous invite à les encourager à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. En particulier, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école est essentielle.

Les élections auront lieu **le 13 octobre 2017** (Cf BO 26 du 20 juillet 2017). Je vous rappelle que vous devez de transmettre, s'ils en donnent leur accord, les coordonnées des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves qui en font la demande.

### Assouplissement des rythmes scolaires

54% des écoles de la circonscription fonctionneront en semaines à 4 jours. Les autres écoles continueront de fonctionner en 4 jours et demi.

### Projet académique

Frédérique Alexandre-Bailly, rectrice de l'académie de Dijon a enclenché une démarche participative afin que le nouveau projet académique (2018/2022) puisse faire sens pour tous les membres de la communauté éducative et pour les partenaires de l'école.

Après une phase de visites dans les écoles, les collèges et les lycées au sein de l'académie, une consultation numérique est ouverte à tous jusqu'au 31 octobre 2017. Je vous invite à participer à l'élaboration du projet académique en cliquant sur ce lien : <http://consultprojacad.ac-dijon.fr/>

## 2- Formations et actions pédagogiques 2017 2018

### Animations pédagogiques

Les 6 heures d'animation pédagogique mises en place en présentiel se déclineront par niveau autour des priorités sur les fondamentaux.

Les 3 heures « in-situ » seront consacrées à la mise en œuvre d'actions spécifiques en lien avec le projet d'école. Vous pourrez solliciter les conseillers pédagogiques pour vous accompagner dans vos travaux.

Les 9 heures restantes se feront à distance.

Cf : <http://ienccnm.dsden58.ac-dijon.fr/category/actions-de-formation/documents-des-animations-pedagogiques/>

### « Défis de Château »

Les défis de châteaux sont reconduits sous des modalités un peu différentes pour l'année à venir. Pour les cycles 2 et 3, un défi sera proposé lors de chaque période. Pour le cycle 1, les défis seront tous proposés en période 3. Je vous espère aussi nombreux qu'aux éditions précédentes: un millier de défis ont été réalisés sur les deux années, 41 écoles ont participé en 2016/2017! Merci à tous pour votre investissement majeur dans cette action construite avec vous au sein de la circonscription : <http://ienccnm.dsden58.ac-dijon.fr/>

### EPS et USEP

Je vous rappelle que la journée nationale du sport scolaire (JNSS) 2017 est fixée au **mercredi 27 septembre 2017** (circulaire n°2017-109 du 4 juillet 2017).

La JNSS 2017 est intégrée à l'opération « [Sentez-vous Sport](#) », semaine dédiée au sport et organisée du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et à la « [Semaine européenne du sport \(EWOS\)](#) » pilotée par la communauté européenne et destinée à promouvoir l'exercice physique et le sport à tous les niveaux et pour tous les publics.

La JNSS 2017 est destinée à mieux faire connaître et à **promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires** auprès des membres de la communauté éducative et du monde sportif local. Elle revêt de plus une importance toute particulière avec la possible nomination de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette année, **un formulaire d'inscription est diffusé auprès des directeurs d'école** et des chefs d'établissement afin de permettre au ministère d'avoir une connaissance précise de la participation à la JNSS 2017, des actions envisagées dans le cadre de cette journée et du nombre d'élèves mobilisés.

Il s'agit d'un questionnaire rapide, qui ne prend que quelques minutes pour être renseigné.  
Il sera clos le **mardi 19 septembre 2017**.

**Nous vous remercions d'avance de bien vouloir communiquer aux directeurs d'école et chefs d'établissement le lien suivant pour y répondre :** [Questionnaire JNSS 2017](#)

Si vous ne parvenez pas à ouvrir ce lien, merci de copier et coller dans votre navigateur l'URL suivante :  
[https://ppe.orion.education.fr/services\\_men/itw/answer/s/ajxgf0pbv5/k/3rof3g2awu](https://ppe.orion.education.fr/services_men/itw/answer/s/ajxgf0pbv5/k/3rof3g2awu)

Le questionnaire est également disponible sur le site Eduscol à la page dédiée à la "Journée nationale du sport scolaire" : <http://eduscol.education.fr/cid57378/journee-nationale-du-sport-scolaire.html>

Cette journée pour la promotion du sport dans le temps scolaire ou extrascolaire peut se faire en lien avec l'USEP ou l'UNSS. Je vous invite à prendre contact avec P. Charleux pour vous accompagner dans cette action ou vous aider à établir des contacts avec les professeurs d'EPS qui organisent des actions dans le cadre de l'UNSS.

Au niveau départemental, **une animation « course d'orientation » de 3 heures**, inscrite au plan de formation avec des moyens de remplacement, est proposée le mercredi 27 au matin à la base nautique Activital de Baye afin de découvrir et de vivre in situ plusieurs activités d'apprentissages (cycle 1, 2 et 3).  
Les inscriptions sont à réaliser rapidement auprès de P. Charleux au vu du nombre de places très limitées.

#### **Agréments :**

J'insiste sur l'importance de l'agrément de tous les adultes intervenant lors des temps d'apprentissage : qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, toutes leurs interventions sont sous la responsabilité des directeurs d'école qui doivent s'assurer de leur agrément pour l'année scolaire en cours.

Deux sessions d'agrément **« natation scolaire »** auront lieu le 18 septembre 2017, le matin à Château Chinon et l'après-midi à St Honoré les Bains. Une autre session sera organisée pendant l'hiver.

En cette année de *Ptit tour à vélo USEP*, plusieurs sessions d'agrément **« cyclo »** auront lieu au printemps. Vous pouvez cependant solliciter P. Charleux si vous souhaitez vous lancer dans ces apprentissages spécifiques avant l'hiver.

Consciente de toutes les difficultés pratiques, je vous rappelle que l'activité "cyclo" s'inscrit dans l'enseignement obligatoire de l'EPS. Cette activité permet en outre de valider l'APER, Attestation de Première Education à la Route, en application des textes officiels, notamment du Bulletin Officiel n°38 du 20 octobre 2016 et des articles L. 312-13 et D. 312-43 du code de l'éducation.

#### **Actions mathématiques et sciences**

◆ **Semaine des mathématiques** : Elle se déroulera du 12 au 18 mars 2018. « Mathématiques et mouvement » est la thématique retenue pour cette année. Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés sur le site de la circonscription SN2.

#### ◆ **Des défis scientifiques**

Le groupe Science de la Nièvre propose de nouveaux défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions (<http://iensn2.dsden58.ac-dijon.fr>). Vous y trouverez des supports pédagogiques d'accompagnement pour chacun de ces défis ainsi qu'une fiche réponse suivant la démarche à utiliser (d'investigation ou technologique).

#### **Labellisation E3D** (établissements et écoles en démarche de développement durable)

La circulaire du 4 février 2015, relative au déploiement de l'éducation au développement durable, fixe des objectifs concrets à atteindre.

([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85723](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723))

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école. Elle s'appuie sur les activités déjà mises en place par les écoles et les établissements. C'est une expérience qui s'acquiert, se construit et se pérennise grâce aux projets pédagogiques et en particulier par les projets des écoles et des établissements. C'est une démarche à généraliser qui s'inscrit alors véritablement dans l'éducation au développement durable et aux valeurs citoyennes, intégrée dans l'ensemble des programmes. De nombreuses équipes ont judicieusement intégré cette thématique au sein de leur projet d'école.

Vous trouverez toutes les informations utiles et des exemples de projets sur le site de la circonscription SN2.

L'auto-positionnement sera à renvoyer pour le 15 janvier 2018.

Des comités de labellisation, réunissant collectivités territoriales et représentants de l'Éducation nationale (DSDEN et rectorat) étudieront ensuite votre dossier faisant état des actions menées. Cette labellisation représentera un élément fort de bilan de votre action des projets d'école.

### Actions culturelles

**Rentrée en musique** : Je remercie toutes les écoles qui se sont engagées dans une « **rentrée en musique** » sous quelque forme que cela soit. Je vous propose une mutualisation de vos actions sur le site de circonscription afin que les pratiques artistiques puissent être partagées et valorisées.

Deux Contrats Locaux d'Éducation Artistique (**CLEA**) sont mis en place sur les secteurs de Luzy et Chatillon. D'autres territoires pourraient être concernés dans les années à venir : Moulins-Engilbert, Fours, Cercy-la-Tour, Corbigny.

Concernant les dossiers III, merci de bien vouloir suivre la procédure départementale décrite ci-après.

### PROTOCOLE A SUIVRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS III (Interventions régulières dans les domaines artistiques et culturels)

- 1- Envoi à la DSDEN au nom de Mme CHAUMEREUIL, inspectrice chargée de la mission arts et culture, sous couvert des IEN de circonscription (objectif : aider les circonscriptions pour apprécier et valider les dossiers, donner une lisibilité départementale aux différentes actions culturelles).
- 2- Traitement des dossiers par les conseillers départementaux spécialisés.
- 3- Retour aux IEN avec avis motivé pour validation. Une copie du dossier est gardée à la DSDEN avant l'envoi à la circonscription qui se chargera ensuite de transmettre le dossier validé à l'école.

**Si l'intervenant doit être agréé, l'IEN adresse une autorisation à l'école par mail pour permettre aux interventions de débiter. Suite à la visite du conseiller pédagogique et de l'agrément délivré par le DASEN, la circonscription transmet le dossier validé à l'école. Le compte rendu de la visite du CPD est communiqué à l'intervenant.**

- Note : Tout partenaire intervenant plus de trois fois dans une école doit être agréé. Cet agrément est à renouveler tous les 4 ans environ. Seuls les titulaires du DUMI (diplôme de musicien intervenant) sont dispensés d'agrément.

### Écoles connectées Pays Nivernais Morvan

Un plan numérique subventionné par les communes et le Pays Nivernais Morvan, initié depuis la rentrée 2016, a permis à une dizaine d'écoles de s'équiper avec du matériel numérique (tablettes, ordinateurs, vidéoprojecteurs, écrans...). Un premier temps de formation a eu lieu en début d'année 2017 pour les enseignants de ces écoles. Un deuxième temps de formation aura lieu avant la fin de l'année. Vous pouvez accéder à ce qui se fait dans les écoles avec l'outil numérique à l'adresse suivante : <http://ecolesconnectees.net/>

### Projets linguistiques et culturels

Pour la troisième année consécutive, une quinzaine de classes du département vont s'engager dans des projets mêlant LVE et numérique. Je vous invite à consulter les projets réalisés les années précédentes sur l'onglet LVE de notre site : <http://iencnm.dsd58.ac-dijon.fr/pistes-pedagogiques/> . Vous y trouverez des pistes pour développer l'enseignement des LVE dans vos classes.

### Le travail personnel de l'élève

Une réflexion inter-degré sur le travail personnel sera menée cette année sur le secteur REP de Château-Chinon à destination des enseignants du 1<sup>er</sup> et du second degré de cycle 3. Suite à ce travail, des ressources seront à disposition sur le site CCNM.

### Stage multi niveaux maternelle

Cette année, le stage multi-niveau maternelle concernera les enseignants des écoles de Vandenesse, Saint-Honoré, Luzy, Cercy-la-Tour, Fours et Charrin.

### Histoire /géographie au cycle 3

Une réflexion inter-degré de programmation en histoire-géographie sera menée sur les secteurs de Lormes et de Montsauche à destination des enseignants du 1<sup>er</sup> et du second degré de cycle 3. Suite à ce travail, des ressources seront à disposition sur le site Clamecy Val de Loire.

### 3- Vie de la circonscription

#### Fiche aide-mémoire

Vous trouverez à l'adresse suivante la fiche aide-mémoire réactualisée : <http://iencnm.dsden58.ac-dijon.fr/category/presentation-de-la-circonscription/equipe-de-circonscription/>

#### Communication écoles / circonscription

- **Correspondance numérique** : Pour toute démarche administrative, vous utiliserez la boîte de la secrétaire de circonscription ([iencha@ac-dijon.fr](mailto:iencha@ac-dijon.fr)). Je vous rappelle qu'il est indispensable de limiter les courriels à **un seul objet et de nommer précisément les pièces jointes (objet et école)**. Je vous rappelle que seules les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr doivent être utilisées.

Pour toute information personnelle ou confidentielle, je vous propose de communiquer directement avec l'IEN ([frederique.mattes@ac-dijon.fr](mailto:frederique.mattes@ac-dijon.fr))

- **Conseils d'école** : Les invitations doivent être envoyées à minima 15 jours **avant la date prévue**. En cas de problématique particulière, vous pouvez explicitement solliciter la présence de l'inspectrice ou un des membres de l'équipe. **Les procès-verbaux** doivent être envoyés à la circonscription **dans les 15 jours** suivant la réunion **par voie électronique**.
- **Conseils de maîtres et conseils de maîtres de cycle** : les comptes rendus seront envoyés par voie électronique à la circonscription dans les 15 jours suivant la réunion.
- **Absentéisme** : Je vous rappelle l'impérieuse nécessité de **tenir à jour le registre de présence, de le faire signer par le directeur chaque mois** et d'être vigilant quant à l'absentéisme. (Cf: <http://iencnm.dsden58.ac-dijon.fr/category/vie-de-la-circonscription/obligation-scolaire/>)

- **Autorisations d'absences et arrêts de travail**

Je vous rappelle que **seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées**, les autres pourront l'être, à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, il est indispensable d'accompagner le formulaire d'un courriel explicatif et motivé à l'attention de l'IEN. Lors d'une absence qui conduit l'enseignant hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre le volet 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

Frédérique Mattès



Très bonne année à tous

